

## **Enseignement d'exploration et enseignement de complément en EPS**

*Ces enseignements sont en voie de disparition. A cette heure (4 avril 2018), rien n'est prévu pour les remplacer. Inacceptable de supprimer purement et simplement, dans le cadre d'une mauvaise réforme, autant de travail accumulé durant ces 20 dernières années.*

Dans les années 95-2000, le SNEP demandait que soit mis en place en lycée un parcours particulier permettant à des élèves de valoriser et d'améliorer leurs connaissances et compétences dans les APSA. D'autant que c'était aussi l'époque où nombre d'élèves s'engageaient dans les études STAPS sans avoir, pour certains, perçu les exigences réelles de celles-ci. Un parcours avec exigences fortes aiderait à cette perception. Ce constat reste toujours d'actualité !

Un terrain d'entente fort existait sur cette proposition avec l'Inspection Générale EPS. C'est ce qui a abouti en 2000 et 2001 à la création de l'enseignement de détermination en 2<sup>nde</sup> et de l'enseignement complémentaire en 1<sup>ère</sup> et Terminale et intitulé depuis 2012 option d'exploration en 2<sup>nde</sup> et de complément en 1<sup>ère</sup> et Terminale.

L'engagement ministériel de départ était de deux établissements en moyenne par département. En réalité une centaine de lycées propose cette option, et il existe des inégalités assez fortes selon les académies (par exemple 6 lycées à Clermont, 3 à Montpellier !).

Les mandats du SNEP ont toujours demandé de développer ces options et d'élargir la liste des lycées. La demande est forte, et ce malgré une méconnaissance de cette option chez les différents acteurs de l'orientation. Les établissements investis dans cet enseignement ont bien compris l'enjeu positif pour leurs élèves, ils communiquent dans les collèges de leur secteur sur cette option valorisante, mais faute de places suffisantes doivent organiser un recrutement sélectif.

### ***L'enseignement d'exploration et de complément dans le détail***

L'enseignement d'exploration et de complément EPS ne se confond pas avec l'EPS obligatoire (CCF sur 3 APSA de niveau 4 avec 2h/hebdo) et ni avec les options facultatives (2 APSA de niveau 5 avec 3h/hebdo).

Avec 5h en 2<sup>nde</sup> et 4h en 1<sup>ère</sup> et Terminale, il se distingue par des horaires plus importants et un contenu plus approfondi en élevant le niveau de pratique et de connaissances dans les activités (n5) bien au-delà de la pratique lycéenne. Ces heures s'ajoutent aux heures d'EPS obligatoire mais cet enseignement n'est pas ouvert aux élèves qui choisissent l'enseignement facultatif d'EPS (impossible de cumuler les 2).

Une partie de ces heures peut être globalisée, pour l'organisation de stages par exemple, et nombre d'équipes EPS mettent à profit cette possibilité, notamment en organisant des séjours APPN, ce qui favorise la pratique de ces activités au contact de la nature, qui dans le cadre classique des horaires d'EPS est difficile. Dans le cadre de cette option, la possibilité est offerte de faire découvrir aux élèves d'autres pratiques que celles retenues habituellement en EPS. Par exemple pour les activités en lien avec le spectacle, elles permettent de déboucher sur un cadre qui s'étend au-delà de la classe et de redonner leur sens à ces activités : produire un spectacle devant des spectateurs. Ces différentes modalités d'organisation et son contenu nécessitent un travail important des équipes EPS, un capital de savoir-faire professionnel collectif existe, et doit être valorisé.

De plus, les enseignements d'exploration et de complément offrent aux élèves la possibilité d'acquérir les bases théoriques et scientifiques, de s'approprier les outils pour analyser leur pratique. La maîtrise de ces bases et de ces outils d'analyse leur permettront de mettre en œuvre des projets personnels et collectifs concrets (créations et gestions de manifestations sportives, carnet d'entraînement, spectacles ...).

Ces enseignements auront également pour but de leur faire connaître les filières et les débouchés d'études correspondantes, facilitant ainsi leurs choix dans leur projet d'orientation.

Cette formation poursuivie sur les trois années du lycée par les élèves quelle que soit leur filière débouche sur une certification au baccalauréat au premier groupe d'épreuves avec un coefficient 2 (en plus du coefficient 2 de l'EPS obligatoire).

### ***Quel approfondissement en EPS ?***

La réforme, que nous rejetons globalement pour des raisons explicitées sur notre site, supprime ces enseignements d'approfondissement. Elle supprime également les séries actuelles du Bac général, et remplace l'ensemble par les « enseignements de spécialités ». Dans l'état actuel de la réforme, toutes les disciplines du lycée participent à une spécialité, sauf l'EPS. C'est quelque chose d'assez intrigant qu'il faut interroger : pourquoi l'EPS serait la seule discipline à ne pas pouvoir proposer une spécialisation ?

Suivant notre demande répétée depuis 20 ans, un véritable approfondissement en EPS doit être proposé aux élèves, comme voie de réussite originale et comme élément de spécialisation. Les programmes actuels des enseignements d'exploration et de complément peuvent servir de base pour réfléchir au contenu. Il faut en tout état de cause y travailler avec les enseignants qui se sont investis dans les options.